

PROJET DE LOI

rejeté

le 24 octobre 1991

N° 20
S É N A T

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

modifiant le tableau n° 7 annexé au code électoral relatif à l'effectif des conseils régionaux et à la répartition des sièges entre les départements.

Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 24 octobre 1991.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 2200, 2247 et T.A. 528.

Sénat : 7 et 55 (1991-1992).